



*PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS*

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 356-21 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO #143-87

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Johanne Simms, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que l'avis de motion suivant a été donné à la séance régulière du 1^{er} juin 2021:

Avis de motion a été donné, lors de la réunion du 1^{er} juin 2021, qu'il sera présenté, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, pour l'adoption du règlement intitulé Règlement #356-21 constituant un Comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le Règlement numéro #143-87.

Le projet de ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 150, rue Principale, Saint-Gervais, aux heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À Saint-Gervais, ce 8e jour de juin 2021.

Johanne Simms
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil le mardi 8 juin 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 8 juin 2021.

Johanne Simms
Directrice générale et secrétaire-trésorière

